

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 31 janvier 2023

Date de la convocation: 25/01/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 9

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 9

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Délibération autorisant Madame le Maire à signer des conventions relatives à la mise à disposition de la salle du conseil de la Mairie de Malarce - DE_2023_06

Madame le Maire demande l'autorisation du conseil pour signer des conventions de mise à disposition de la salle de la Mairie de Malarce avec les associations. Ces conventions ont pour but de fixer les règles de cette mise à disposition ainsi que la participation financière des associations.

Après délibération, le conseil Municipal

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la salle du conseil de la Mairie de Malarce avec les associations

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2023 007-210701470-20230131-DE_2023_06-DE